

Marché public de travaux

Procédure adaptée



COMMUNE DE DIRINON

Travaux d'élagage

MARCHE DE TRAVAUX

Règlement Consultation

Date limite de remise des offres : lundi 09 novembre 2015 à 12H00

1. Objet de la consultation et lieu d'exécution

La consultation concerne des travaux d'égavage à Dirinon en deux phases. Le premier passage aura lieu au printemps et le second à l'automne à compter de 2016.

Le lieu d'exécution des travaux est le suivant : ensemble du territoire communal.

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Structure de la consultation

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

2.3 Structure du marché

Le présent marché fait l'objet d'un marché unique.

2.4 Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En application de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En application de l'article 51 VII du code des marchés publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2.5 Nature des offres

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. Durée du marché

Le marché est prévu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois à la demande du maître d'ouvrage si les travaux réalisés correspondent aux attentes du maître d'ouvrage.

4. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions en vigueur.

5. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- l'avis d'appel à concurrence
- le présent règlement de consultation
- l'acte d'engagement
- le cadre du devis estimatif

6. Modalités de présentation des dossiers

6.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

6.2 Renseignements relatifs à la candidature

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

Pièces administratives demandées aux candidats

- lettre de candidature - sous forme de l'imprimé DC4 ou équivalent ;
- déclaration du candidat - sous forme de l'imprimé DC5 ou équivalent ;
- déclaration d'effectifs - moyens en personnels, sur les trois dernières années ;
- attestations d'assurance concernant les risques professionnels : responsabilité civile et garantie décennale ;
- déclaration sur l'honneur - le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (interdictions de soumissionner) ;
- redressement judiciaire - le candidat produit la copie du jugement prononcé, s'il est en redressement judiciaire (1^{er} de l'article 44 du code des marchés publics) ;
- liste des moyens techniques-outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ;
- respect des obligations fiscales et sociales - le candidat produit l'ensemble des certificats reçus ou le DC7 ou une attestation sur l'honneur ;
- respect du code du travail - le candidat produit une attestation sur l'honneur de conformité à l'article R324-4 du code du travail concernant le travail dissimulé : articles L143-3, L143-5 et L620-3 ;

6.3 Contenu de l'offre

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- Le cadre du détail estimatif, à compléter et détailler par le candidat.

Un mémoire technique justifiant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour exécuter les prestations et garantir leur qualité, les moyens mis en œuvre, les justificatifs du matériel proposé.

7. Modalités de transmissions des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous plis cacheté contenant les documents de la candidature et de l'offre. L'enveloppe portera les mentions suivantes :

Objet de la consultation	Travaux d'égavage mairie de Dirinon
"Ouverture réservée au service destinataire"	

Les offres ne pourront pas être adressées par voie électronique.

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire de DIRINON
7, rue de l'église
29460 DIRINON
Téléphone : 02 98 07 01 33

Date limite de remise des offres : lundi 09 novembre 2015 avant 12 heures.

8. Analyse des candidatures et jugement des offres

8.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

8.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix	80
Valeur technique de l'offre	20

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

9. Informations complémentaires

9.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à M Thomas MAINGUET, directeur général des services au 02 98 07 01 33 ou par mail à l'adresse suivante : dgsdirinon@orange.fr.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : par courrier auprès de Monsieur le Maire de Dirinon.

9.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à M Olivier Kermarrec, responsable des services techniques au 06.22.45.39.82.